

## **AVIS PUBLIC**

### **ASSEMBLÉE DE CONSULTATION SUR : LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 687-2023**

---

**AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT NUMÉRO 389-2007 INTITULÉ  
" RÈGLEMENT DE ZONAGE " DE FAÇON À :**

- **Corriger certaines lacunes concernant les types et les normes des bâtiments et constructions complémentaires;**
- **Modifier la classe d'usage commerce et services d'hébergement et de restauration;**
- **Corriger certaines lacunes concernant les normes de stationnement et de déchargement;**
- **Attribuer des normes de lotissement maximales pour certaines classes d'usages dans les zones 15-H, 16-H et 17-H.**

**AVIS** est, par les présentes, donné par la soussignée :

**QUE** le conseil municipal, suite à l'adoption par résolution à sa séance ordinaire du 5<sup>e</sup> jour de juin 2023 du projet de règlement numéro 687-2023 portant sur l'objet ci-haut mentionné, tiendra une assemblée publique de consultation le 3<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023 à compter de 19.00 heures, dans la salle du conseil située au 6310, rue Principale, à Sainte-Croix, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

**QUE** le but du projet de règlement numéro 687-2023 est de corriger plusieurs lacunes du Règlement numéro 389-2007 intitulé " Règlement de zonage ";

**QUE** le projet de règlement numéro 687-2023 contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire (ou un autre membre du conseil désigné par le conseil) expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

**QUE** ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, au 6310, rue Principale, à Sainte-Croix, aux heures normales de bureau.

Donné à Sainte-Croix, ce quinzième jour du mois de juin 2023.

---

France Dubuc, directrice générale et greffière-trésorière

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION (ART. 420)**

Je, soussignée, résidant à Issoudun, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant deux copies, aux endroits désignés par le conseil et publication sur le site internet au [www.ville-sainte-croix.ca](http://www.ville-sainte-croix.ca).

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce quinzième jour de juin en l'an deux mille vingt-trois.

---

France Dubuc, directrice générale et greffière-trésorière